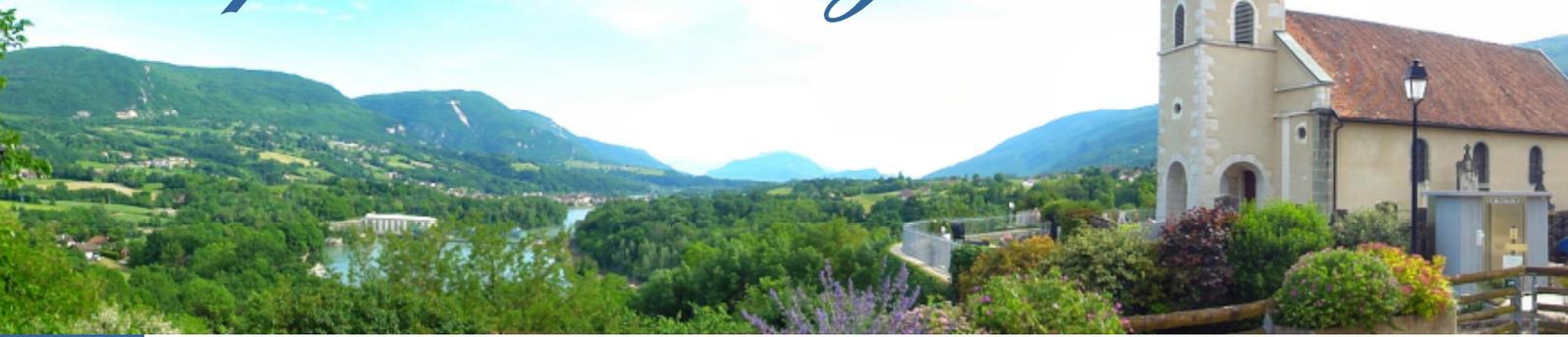


Le p'tiou Basseyrain



L'ÉDITO DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Ce printemps, bien des festivités ont animé notre commune. À commencer par la célébration de la fête des mères organisée par la Municipalité, qui a rencontré un vif succès. Chaque maman de Bassy présente a reçu un magnifique géranium, dans un pot décoré par les enfants de l'école avec le concours des enseignantes et de plusieurs membres de l'association "Le monde allant vert". Le traditionnel ball-trap de l'ACCA de Bassy a aussi attiré de nombreux tireurs ou simples spectateurs. Le passage du Rallye du Pays de Seyssel et de Savoie Chautagne a été un autre moment de convivialité, avec un public important venu assister à la course le long de la route de Veytrens d'en bas. Enfin, le premier Apé'Rosé de la saison estivale organisé par le CBL a attiré un grand nombre de participants, dans une ambiance festive et musicale, grâce à l'animation du groupe "No Fuss". Je tiens à remercier une nouvelle fois l'ensemble des bénévoles qui contribuent à rendre notre village vivant, et agréable à vivre. Il est important d'en avoir conscience, alors que nous traversons actuellement une période particulièrement clivante.



À notre niveau, nous mettons tout en œuvre pour que notre commune continue à évoluer dans cette dynamique et dans cet état d'esprit. La livraison, l'année prochaine, de la nouvelle salle communale offrira aux associations basseyraines un cadre encore plus propice à la réalisation de leurs événements, et motivera, je l'espère, de nouvelles personnes pour les rejoindre. Comme vous avez pu le constater, le chantier suit son cours : le bâtiment est désormais hors d'eau, et les nouveaux corps de métiers (menuisiers, électriciens, plombiers) pourront intervenir prochainement.

L'emprunt principal pour la construction de cet équipement sera présenté au Conseil municipal de juillet afin d'obtenir les fonds pour la poursuite du règlement des travaux. À l'heure où je rédige cet éditorial, je ne suis pas en mesure de vous communiquer le taux auquel nous allons contractualiser ce prêt : la tendance était à la baisse depuis plusieurs mois, mais l'incertitude politique dans laquelle se trouve notre pays aujourd'hui pourrait changer la donne.

Ce qui est sûr en revanche, c'est que l'Agorespace sera aménagé entre fin juin et mi-juillet ; les enfants pourront donc en profiter dès leur retour de vacances d'été. Merci à eux d'avoir patienté. Attention néanmoins : il faudra impérativement respecter le balisage des lieux, et les règles de sécurité autour du bâtiment en chantier.

D'ici là, je vous souhaite de passer un excellent été.

Rémi PONCET, Maire de BASSY

CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DES MÈRES

La traditionnelle cérémonie organisée à l'occasion de la fête des mères s'est déroulée le dimanche matin 26 mai. Un temps clément et une préparation en amont avec les maîtresses de l'école de Bassy ont favorisé une bonne participation, notamment chez les jeunes parents.

Après un mot de bienvenue et de bonne fête adressé par le Maire Rémi PONCET à toutes les mamans présentes, quelques enfants de l'école accompagnés d'une maman ont récité un petit poème appris pour l'occasion.

Et avant de partager le verre de l'amitié, un moment joyeux a créé un joli lien intergénérationnel : la distribution par tous les enfants d'une plante fleurie aux mamans et mamies rassemblées pour l'occasion.



Les enfants ont récité un poème

Merci à l'association Le Monde Allant Vert pour sa contribution financière et son aide matérielle, et aux deux enseignantes de l'école du village pour avoir organisé, pendant le temps scolaire, un atelier peinture des petits pots et un atelier jardinage pour leur fleurissement.

PASSAGE DES RALLYES DU PAYS DE SEYSEL ET DE CHAUTAGNE

Le samedi 25 mai, les participants du Rallye du Pays de Seyssel, au volant de véhicules historiques, et ceux du Rallye Savoie Chautagne, dans lequel concourent des véhicules plus modernes, étaient de passage sur les routes de notre commune, entre Veytrens d'en bas et Usinens.

La journée était particulièrement ensoleillée et la foule, regroupant amateurs et non-initiés, était nombreuse pour assister à cette manifestation et passer un bon moment à la buvette du CBL, installée à Veytrens d'en bas. Ils ont ainsi pu encourager les concurrents lors des deux spéciales : la première le matin, et la seconde dans l'après-midi.

Cette année, la sécurisation dans l'agglomération de Veytrens d'en bas a été renforcée par la mise en place de chicanes. Ce dispositif a porté ces fruits puisqu'aucun incident n'a été à déplorer lors de la course.

Quant à Daniel LE ROUX, le "local" de l'étape, il a encore joué de malchance puisqu'il a dû abandonner lors de la dernière spéciale, victime d'une avarie moteur, alors qu'il était virtuellement sur le podium dans sa catégorie.

Nous lui souhaitons bonne chance pour l'année prochaine !



Lors du passage des rallyes à Veytrens d'en Bas

POINT D'ÉTAPE SUR LES TRAVAUX DU FUTUR BÂTIMENT COMMUNAL

Les travaux de construction de la future salle communale et du bâtiment technique continuent d'avancer selon le calendrier préétabli. L'ensemble de la maçonnerie est désormais terminé, et les charpentiers ont débuté les travaux de toiture durant la deuxième semaine du mois de juin.

La bonne tenue des délais et la fin programmée des travaux de gros œuvre avec la mise hors d'eau du bâtiment à la fin du mois de juin permettront, comme convenu, de libérer la place pour que l'entreprise chargée de réaliser l'Agospace intervienne à son tour. Le montage de la structure se fera dans le courant du mois de juillet, afin que les élèves de l'école puissent en profiter dès la rentrée prochaine.

Quant au chantier du bâtiment communal, il entrera dans la phase de second œuvre, pour une livraison toujours programmée dans le courant du premier semestre 2025.

Parallèlement à l'avancée des travaux, les négociations pour le prêt immobilier se finalisent. Le Conseil municipal délibèrera lors de sa séance du mois de juillet en vue de sa contractualisation.



État d'avancement du chantier à la mi-juin

MISE EN PLACE DE BANCS À CHARMY

Comme évoqué dans le dernier bulletin, des bancs en bois ont été mis en place près de la statue de la Vierge de Charmy. Ils ont été réalisés en interne à la Commune (un grand merci à Pierre et à Gérard). Les assises et les dossiers sont en mélèze (qui présente l'avantage de ne pas produire de résine et d'être naturellement plus résistant aux intempéries), tandis que les structures sont en pin traité, garant d'une certaine longévité.

Quant au panneau d'information relatant l'histoire de la statue, il est en cours de fabrication, et sera installé dans le courant de l'été.



Les bancs ont été installés près de la statue

TRAVAUX DE RÉPARATION DE VOIRIE

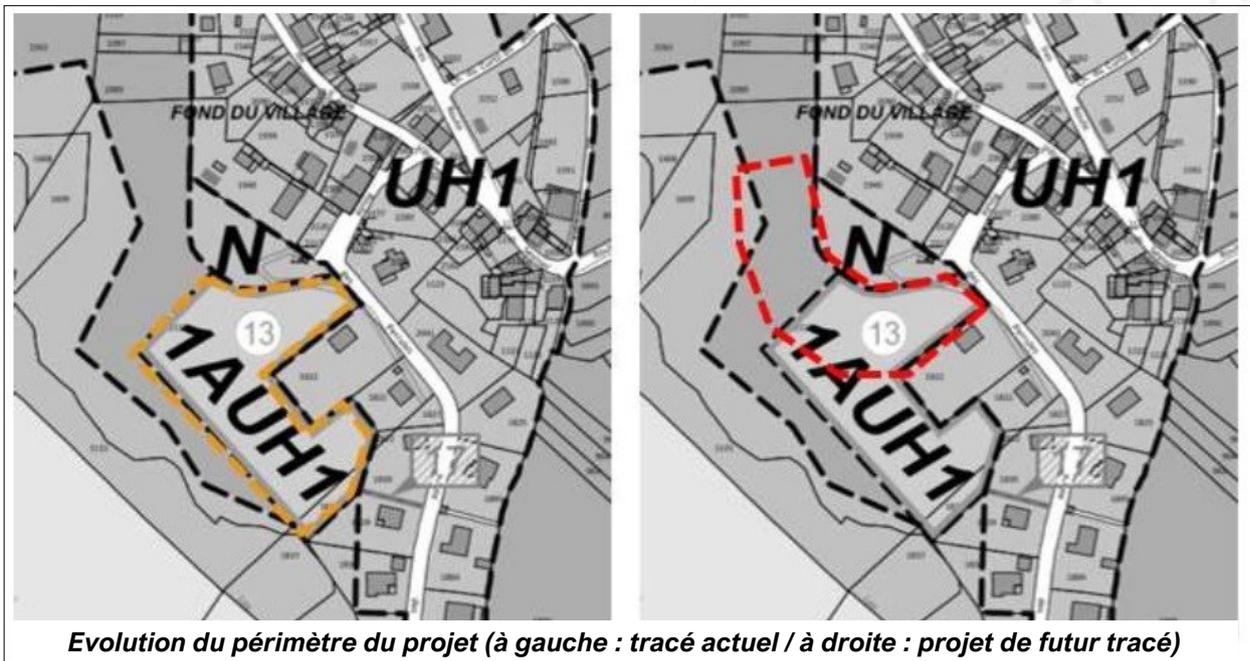
Des travaux de réparation de voirie vont être réalisés dans les semaines à venir en différents endroits de la commune (Route de Chatel, Route de Choux, Chemin de l'Étang...) afin de colmater les trous qui commencent à apparaître sur certains tronçons.

Ces travaux se feront dans le cadre du suivi annuel de la voirie communale, qui permet d'intervenir dès que des défauts apparaissent dans les enrobés, sans attendre que la situation se dégrade, nécessitant alors des réparations plus lourdes et, de fait, plus coûteuses.

RÉVISION ALLEGÉE DU PLUi (OAP DU FOND DU VILLAGE)

L'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°13 de Bassy, telle que définie dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Seyssel en vigueur depuis 2020, a pour but de définir les règles d'urbanisation d'un tènement situé au Fond du village, dans la continuité du lotissement des Perrules. Cette OAP a fait l'objet d'une étude pré-opérationnelle, réalisée par le bureau d'étude EPODE en 2023. Le but de ce travail était de définir dans quelles conditions un programme de logements pourrait être monté sur ce foncier dont la Commune est propriétaire, tout en étant attentif à l'intégration paysagère et à la qualité architecturale et environnementale des constructions.

Les résultats de l'étude ont mis en lumière les contraintes du tènement et du principe de voirie tels que prévus dans l'OAP, en raison de la topographie et de la qualité des sols : l'urbanisation du terrain nécessiterait d'importants travaux de terrassement, et des portions de voirie à plus de 20%. Il a donc été proposé de modifier le périmètre du projet, avec une surface inférieure (7000 m² au lieu de 9000 m²), et un déplacement sur la partie haute du secteur (voir ci-dessous).



Cette modification du périmètre, qui induit un changement de zonage (classement en zone à construire sur la partie haute du secteur et reclassement en zone agricole sur la partie basse) nécessite d'engager une révision allégée du PLUi. **Une concertation préalable est organisée dans ce cadre, du 14 mai au 29 juillet.** Tout au long de cette période, le public peut consulter le projet de révision allégée sur support papier (au pôle Urbanisme de la CCUR à Frangy, ou en Mairie) ou sur support numérique, sur les sites internet de la CCUR et de la commune de Bassy. Toute personne peut faire part de ses observations et propositions sur les registres papiers mis à disposition à la Mairie et à la CCUR, par courrier (Pôle Urbanisme et Aménagement de la CCUR – 35 Place de l'église – 74270 FRANGY) ou par courriel (urbanisme@cc-ur.fr).

Parallèlement à cette concertation, une analyse environnementale est en cours sur le secteur afin de s'assurer que la zone humide située à proximité ne sera pas impactée par le projet. Le dossier de révision allégée n°1 sera transmis à l'autorité environnementale (MRAE) pour avis.

A l'issue de cette concertation préalable, le Conseil communautaire de la CCUR tirera le bilan de ladite concertation, et arrêtera le projet de révision allégée. Ce projet sera ensuite soumis à l'examen conjoint des personnes publiques associées, transmis à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) puis soumis à enquête publique. Un affichage en Mairie et une publication dans la presse locale vous informeront des dates et des modalités de cette enquête.

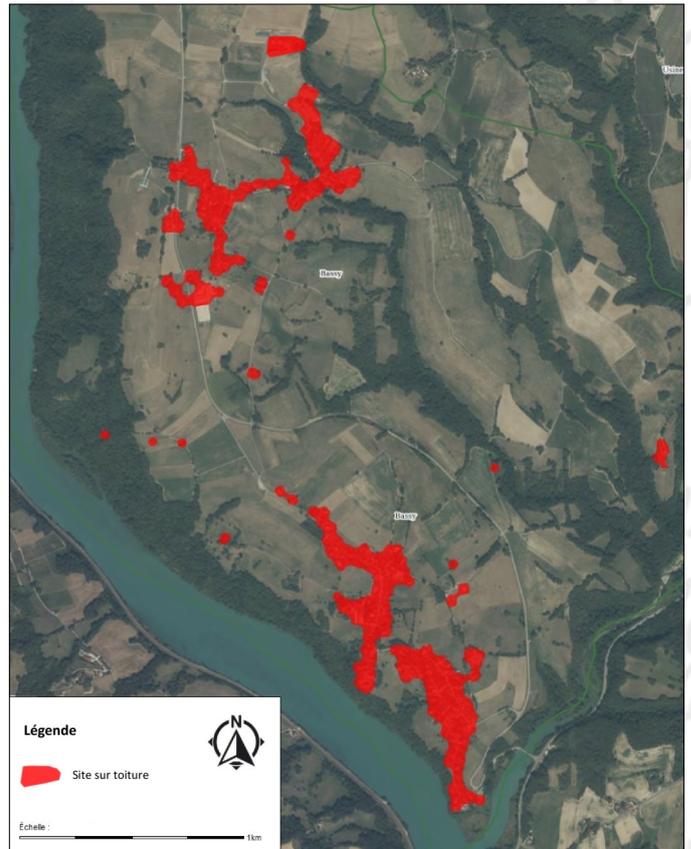
FUTURES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'adhésion des projets dans les territoires, la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 (dite loi « APER ») prévoit que les communes définissent, après concertation publique, des zones d'accélération préférentielles et prioritaires. Ces zones :

- peuvent porter **sur tous types de foncier**, publics comme privés,
- ne présentent **pas obligatoirement de l'implantation d'un projet** dans cette zone,
- **n'équivalent pas à une autorisation automatique** pour les projets, ni à un assouplissement de la réglementation. Les porteurs de projets devront respecter les dispositions réglementaires en vigueur et réaliser leurs demandes d'autorisation pour les voir aboutir,
- **n'empêchent pas des projets** de s'implanter **en dehors**.

Le Conseil municipal de Bassy a proposé des orientations sur le territoire de la commune :

- Énergie solaire photovoltaïque ou thermique : la Commune propose le classement de l'ensemble des toitures des bâtiments existants et à venir (habitations, bâtiments agricoles, équipements publics...) en tant que zone d'accélération, quel que soit le zonage du document d'urbanisme dans lequel ces bâtiments sont situés.
- Production de biométhane : la Commune propose d'inscrire le site de l'unité de méthanisation existante en zone d'accélération de production de biométhane.
- Géothermie de surface : la commune dispose d'un fort potentiel de la ressource géothermique de surface sur la majeure partie de son territoire, et d'un potentiel moyen sur le secteur des Perrules. Il est proposé d'inscrire l'ensemble du territoire communal en zone d'accélération d'énergie issue de la géothermie de surface.
- Autres formes d'énergie renouvelable : la Commune n'a pas identifié de zone d'accélération pour les énergies éolienne, hydroélectrique, ou issue de la géothermie profonde.



La Commune propose de classer les toitures en zone d'accélération d'énergie renouvelable.

Une concertation permettant aux habitants de donner leur avis et faire des propositions est organisée du 21 juin au 5 juillet 2024. Pendant cette période, le dossier peut être consulté en mairie (aux heures d'ouverture habituelles) et sur le site internet de la Commune (www.bassy.fr).

Des observations pourront être faites sur le registre mis en place à cet effet à la mairie, par mail (secretariat@bassy.fr), ou par courrier.

À l'issue de la concertation, il est prévu d'en tirer le bilan et de répondre aux observations formulées lors de la séance du Conseil municipal du 11 Septembre 2024. Le Conseil délibèrera alors sur les zones d'accélération des énergies renouvelables retenues, afin de les transmettre au référent préfectoral.

MATINÉE PARTICIPATIVE : PLANTATIONS

Comme chaque année, les mains vertes de la commune se sont retrouvées lors de la matinée "plantations" organisée le vendredi 17 mai par le Comité consultatif environnement.

Un grand merci à tous les participants venus aider Pierre, notre employé communal, à mettre en pot les plantes annuelles : géraniums, bégonias, ipomées... destinées à embellir certains des lieux les plus visibles de la commune : lavoir de Veytrens, lavoir du Fond du village, cimetière...

À noter que, depuis plusieurs années, le nombre de plantes annuelles achetées par la Municipalité pour enjoliver la commune a considérablement diminué au profit des plantes vivaces, moins consommatrices d'eau.



LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT DE BASSY

Le Conseil municipal de Bassy a décidé, en concertation avec le Comité consultatif environnement, d'élaborer une charte de l'environnement.

Pourquoi une charte ? Depuis plusieurs années, le réchauffement climatique, la perte de biodiversité, la gestion de l'eau et la maîtrise des consommations d'énergie sont quelques-uns des sujets qui s'imposent, et qui vont prendre de plus en plus d'ampleur, dans notre vie quotidienne. À ce titre, il est donc important que la Commune se saisisse, à son niveau, de ces enjeux.

Pourquoi sur une petite commune comme la nôtre ?

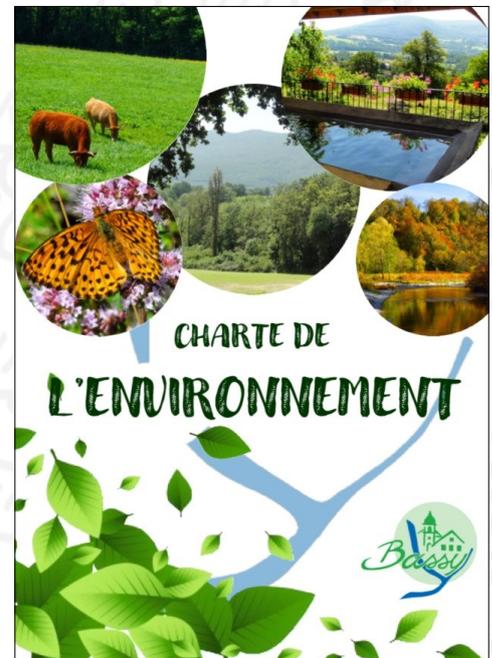
Seule, la Commune de Bassy ne pourra évidemment pas réussir la transition écologique nécessaire au développement équilibré de son territoire. Il est toutefois primordial qu'elle joue pleinement son rôle, dans le cadre de ses compétences, en menant une action volontariste et significative en matière de préservation de l'environnement, tenant compte des évaluations émises par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC), et des objectifs fixés par l'Etat en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Au-delà de cette ambition, la charte a aussi pour but de fédérer et d'inciter un grand nombre d'acteurs : particuliers, associations... à s'engager conjointement dans la démarche.

Quel est le contenu de la charte ? Plusieurs objectifs ont été identifiés comme prioritaires sur notre commune : optimisation de la gestion de l'eau, protection de la biodiversité, optimisation de la consommation d'énergie et gestion des déchets. Pour chacun d'eux, des axes de travail à engager ou à poursuivre ont été définis, et des actions ont été ciblées pour les atteindre. Le Comité consultatif environnement en assurera le suivi et, si nécessaire, les adaptera.

Quel rôle pour les habitants de Bassy ? Chacun des axes identifiés dans la charte contient des actions de sensibilisation à destination des habitants. Chacun peut en effet, à son niveau, être acteur de la transition écologique qui se met en place.

Pour plus d'informations, vous pouvez télécharger la charte de l'environnement directement sur le site internet de la Commune, ou la consulter en Mairie. Les personnes ne pouvant pas la télécharger peuvent se rapprocher de la Mairie pour que nous puissions la leur transmettre.



CHALLENGE ANTI-GASPI

Le SIVALOR a initié un challenge anti-gaspi auprès des cantines scolaires de son territoire pendant 5 semaines, du 11 mars au 12 avril. 36 cantines se sont inscrites à ce challenge, qui incite les enfants à ne pas gaspiller leurs repas : se servir selon leur faim et en laisser le moins possible dans l'assiette !

4 des cantines participantes relevaient de la Communauté de Communes Usse et Rhône, dont celle de Bassy. Les enfants de notre cantine ont obtenu de très bons scores en faisant la chasse au gaspillage au fil des semaines, passant de 8,2 grammes par enfant la première semaine à 4,08 grammes à la fin de la troisième, et avec une moyenne de 5,28 grammes sur l'ensemble de la période.

Les écoliers de Bassy ont terminé ce challenge à la 6^{ème} place sur les 36 cantines participantes, et ont fini premiers des cantines de la CCUR. Un grand bravo à eux !



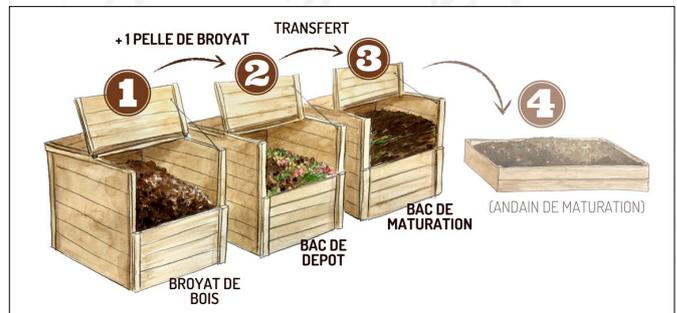
LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) de 2020, les collectivités ont depuis le 1^{er} janvier 2024 l'obligation de trier à la source les biodéchets. Dans ce cadre, la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) propose aux particuliers une collecte séparée et/ou une solution de valorisation organique des biodéchets.

Depuis plusieurs années, le service environnement de la CCUR organise la vente de composteurs individuels (au prix de 30 € TTC) avec fourniture d'un bioseau par foyer.

Dorénavant, la CCUR propose également de mettre en place un dispositif de compostage collectif, composé de trois bacs (un pour stocker la matière sèche type broyat, un pour déposer les déchets de cuisine et de table, et un troisième pour faire « mûrir » le compost pendant 6 à 8 mois, avant son utilisation).

Afin que nous puissions faire part à la CCUR de la pertinence de mettre en place un tel dispositif sur notre commune, **nous remercions les personnes intéressées par le compostage collectif de se rapprocher de la Mairie**. En fonction du retour, nous informerons la CCUR de la suite que nous donnerons à cette proposition.



*Le dispositif de compostage collectif
(source : Les Épigées)*

JOURNÉE MONDIALE DE NETTOYAGE DE LA PLANÈTE

Pour la troisième année consécutive, la Commune de Bassy va participer à la Journée Mondiale de nettoyage de la planète, **le samedi 21 septembre**. Au programme : nettoyage des abords des routes et chemins et, en fonction du nombre de participants, d'autres sites qui auront été préalablement repérés.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre à partir de 8h45 à la Mairie, munis de votre gilet fluorescent et de vos gants, pour une matinée à la fois éco-citoyenne et conviviale !



MOUSTIQUE TIGRE : LA CHASSE EST OUVERTE

Arrivé en 2012, le moustique tigre est désormais présent dans 1 070 communes d'Auvergne Rhône-Alpes, dont 261 colonisées en 2023. En raison de la situation épidémique dans les Antilles, le nombre de maladies transmises par les moustiques a explosé l'an passé, avec 252 cas importés (contre 41 cas en 2022).

Chaque année, pour limiter l'implantation du moustique tigre et prévenir le risque de transmission des maladies dont il peut être le vecteur (dengue, chikungunya, Zika), l'Agence régionale de santé met en place une surveillance renforcée du 1^{er} mai au 30 novembre.

Pour éviter sa prolifération, il est recommandé à tous les habitants de ranger, vider et couvrir les objets contenant de l'eau : coupelles, pneus usagés, jouets, récupérateurs d'eau de pluie, mobiliers de jardin, piscines non entretenues, bâches, encombrants. Vivant dans un périmètre de 150 mètres autour du lieu de ponte, **le moustique qui vous pique est le plus souvent né dans votre jardin ou à côté.**

L'ARS invite aussi les voyageurs en zone inter-tropicale, notamment en Martinique et Guadeloupe où sévit une épidémie de dengue, à suivre des recommandations sanitaires : pendant le séjour, se protéger au maximum contre les piqûres de moustique tigre (vêtements couvrants et amples, de couleur claire, moustiquaire, etc.) ; sur place et au retour : au moindre symptôme, consulter un médecin en lui précisant votre récent séjour.

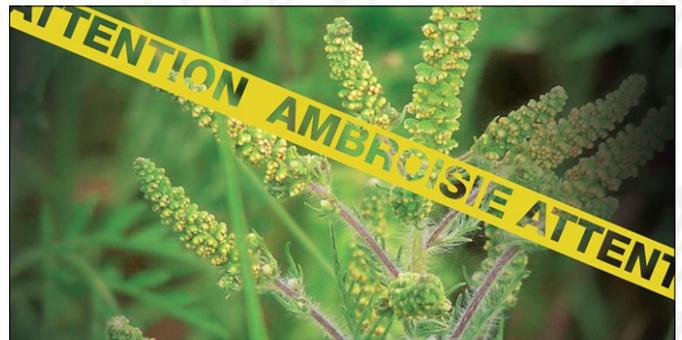
Plus d'infos sur : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-agissons-ensemble



PARTICIPEZ À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

L'ambrosie est une espèce exotique envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus touchée par l'ambrosie, particulièrement par l'ambrosie à feuilles d'armoise, la plus problématique et la plus présente en Haute-Savoie.

La lutte contre cette plante est encadrée par un arrêté préfectoral rendant obligatoire sa destruction. Collectivités, gestionnaires de grands linéaires, monde agricole, monde du BTP : tous les secteurs sont concernés.



Les particuliers sont également invités à lutter contre la prolifération de l'ambrosie dans leur propre jardin. Pour éviter son apparition, il faut limiter les déplacements de terre et mettre en place un couvert végétal sur les terrains nus ou en friche. Si l'ambrosie apparaît néanmoins, il faut la détruire afin d'empêcher l'émission de pollens et réduire les stocks de graines dans le sol.

Si vous remarquez autour de chez vous des plants d'ambrosie avant leur floraison (fin juillet), arrachez-les. S'il ne vous est pas possible de le faire, utilisez la plateforme de signalement de l'ambrosie (<https://signalement-ambrosie.atlasante.fr>). Il est recommandé de vous protéger lorsque vous arrachez des plants d'ambrosie afin d'éviter toute réaction allergique : portez une paire de gants, avec lunettes et masque en cas de sensibilité plus forte. Il est recommandé pour les personnes allergiques ou très sensibles de déléguer cette tâche à un membre de leur entourage.

SYR'USSES : LES ÉLÈVES AUX USSES

Les élèves de CP, CE1 et CE2 de l'école de Bassy se sont retrouvés le lundi 10 juin au bord des Usses, en compagnie de M. Lucien MOREAU, animateur nature à la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux). Après 2 séances en classe en février et mars 2024, axées sur les mammifères, les enfants ont pu observer les traces et indices de présence de plusieurs espèces qui vivent au bord de la rivière, et dans le cours d'eau.

Cette animation leur a permis de faire plus ample connaissance avec un habitant discret et emblématique de la partie aval des Usses : le castor d'Europe.

Cette sortie nature était proposée par le Syndicat de rivières Les Usses, dans le cadre de ses missions d'animation du site Natura 2000 Les Usses. Elle est financée par des fonds européens, via le FEADER, Fonds européen agricole pour le développement rural, et des fonds Régionaux.



Les élèves de l'école lors de la sortie (crédit photo : Syr'Usses)

CAMPAGNE DE PRÉVENTION DE LA C.N.R

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR), en tant que concessionnaire du Rhône, rappelle les consignes essentielles à adopter pour la sécurité de tous. Chaque année, en période estivale, des personnes se retrouvent en difficulté sur le fleuve Rhône. Le fonctionnement des aménagements de la CNR nécessite régulièrement des manœuvres qui peuvent être dangereuses comme, par exemple, l'ouverture d'un barrage qui peut faire monter l'eau très rapidement. Les personnes présentes sur les bancs de gravier, les îlots ou encore les seuils sont alors menacées.

Il est donc très important de respecter la signalisation, que vous soyez à vélo, en rando, en bateau, à la pêche ou dans les zones de baignades... à proximité des barrages et des aménagements hydroélectriques. Les panneaux jaunes sont là pour le rappeler. Pour votre sécurité, respectez la signalisation, et respectez ces consignes :

- suivez les sentiers balisés : à vélo ou en rando, ne vous aventurez pas dans le lit du Rhône,
- respectez la signalisation : ne pratiquez jamais de loisirs nautiques en dehors des zones balisées,
- restez sur les berges : même par beau temps, le Rhône peut monter en quelques minutes,
- baignez-vous seulement dans les zones autorisées : respectez les panneaux indiquant les zones de baignade interdite et surveillez les enfants au bord de l'eau,
- surveillez particulièrement les enfants au bord de l'eau car ils sont moins conscients du danger.

Et grâce à Louloute la loutre, comprenez et découvrez comment profiter en toute sécurité du fleuve Rhône et de ses berges, sur www.cnr-louloutelaloutre.fr.

SAVEZ-VOUS QUELLE EST LA MEILLEURE FAÇON DE PROFITER DU BORD DU RHÔNE ?

À VÉLO
 EN RANDO
 EN BATEAU
 AVEC PRUDENCE BIEN SÛR !

ATTENTION DANGER
 IL EST DANGEREUX de s'aventurer dans le lit de ce cours d'eau ou sur les îlots ou bancs de graviers. Vous pouvez subir évanouissement et à long terme, une perte de fonctionnement des centres hydroélectriques et des barrages.

DANGER !
 ACHTUNG GEFÄHR!
 DANGER !

CHRONIQUE SAUVAGE : LES INSECTES RARES (ÉPISODE 1)

Les soirs d'été de juin et juillet, dans le jardin, sont le théâtre de concerts, sons et lumières offerts par la Nature et le petit peuple de l'herbe en particulier qui peut venir nous visiter à l'improviste. Et il est des spécimens qui nous obligent tant il devient rare de les observer.

N'avez-vous jamais entendu un vrombissement dont le volume sonore vous a interrogé d'emblée quant à la taille de l'animal qui débarque à l'approche de votre terrasse, au crépuscule ? Quand vous faites la mise au point, vous voyez le géant des insectes visibles en France, rien moins que cela ! La carlingue noire aux reflets bordeaux, trajectoire incertaine et d'impressionnantes mandibules imitant des bois de cerf qui lui valent son nom, le Lucane cerf-volant. La femelle, surnommée la grande biche, présente des appendices buccaux plus modestes mais aussi plus puissants !... plaisante coquetterie féminine s'il en est. Et pour ces individus, l'enjeu est de taille : après 7 ans dans le bois mort au stade larvaire, les adultes n'ont que 2 à 3 semaines de vie pour se reproduire. Si les mâles arborent de tels appendices ce n'est que pour impressionner et combattre un concurrent ; durant cette période ils ne mangent pas ou alors un peu de nectar ou de sève.



Mâle de Lucane cerf-volant, capable de voler à la verticale en produisant un fort bourdonnement

Assez vite après leur reproduction, ces insectes se font manger par les oiseaux qui rechignent à avaler la tête et les élytres qui sont un trésor pour le jeune naturaliste en herbe qui les débusque au sol. Tant que la femelle a pu pondre ses œufs dans le bois, le cycle de vie est assuré. D'où l'importance capitale de la présence de bois mort dans nos campagnes (forêt, haies bocagères, souches) qui comptent le plus d'observations de lucane.

Il est une autre bestiole pour le moins singulière qui mérite notre curiosité. Perchée sur un brin d'herbe pour attirer le mâle, la femelle du ver luisant brille dans la nuit par une réaction de bioluminescence. Mais les amours scintillantes des lampyres vacillent depuis quelques décennies. Les lampions de ces fées lumière sont concurrencés par les éclairages nocturnes qui empêchent les mâles de voler jusqu'à la lueur verte de la femelle (dépourvue d'ailes) ; ils finissent par mourir d'épuisement ou brûlés à force de tourner autour des lampadaires. Le mélodrame est absolu quand on sait que les vers luisants ne s'accouplent qu'une seule fois dans leur vie ! Par bonheur, le 7 juin au soir au fond du village, avec quelques voisins, nous avons pu observer la lueur de 3 de ces insectes phares sur 100 mètres, là où je peinais à en observer 1 seul les années précédentes. Est-ce que des bénéficies à l'extinction de l'éclairage nocturne à Bassy se feraient sentir ?

Si vous voulez mettre en place une démarche brillante, évitez donc le plus possible l'éclairage nocturne chez vous et tentez de rallumer les étoiles en même temps que les créatures magiques aux super-pouvoirs bioluminescents !...

Anne DEJEAN

Photos : salamandre.org



Malgré son nom, Lampyrus noctiluca n'a rien d'un ver mais tout d'un coléoptère, comme la coccinelle, ce qui est plus visible chez le mâle (à droite) que chez la lumineuse femelle aptère (à gauche).

LA FEUILLE DU MONDE ALLANT VERT

Organisation des cafés-débats.

Deux cafés débat ont été organisés les mardis 23 avril et 11 juin. Ils avaient pour thèmes respectifs "les plantes sauvages comestibles" et "l'arrosage en micro-irrigation et les paillages". L'occasion d'échanges nombreux et intéressants sur les pratiques de chacun, le tout dans une ambiance conviviale.

Marché aux fleurs et aux légumes.

Le monde allant vert a coorganisé, avec le CPIE Bugey-Genevois et Les Écolocos, le marché aux fleurs et aux légumes qui a eu lieu le dimanche 5 mai sur l'esplanade de Seyssel Ain. Malgré un temps menaçant, le marché a pu se dérouler dans de bonnes conditions, avec des visiteurs tout au long de la matinée, parmi lesquels de nouveaux adhérents ! Rendez-vous l'année prochaine pour la (déjà) 5^{ème} édition !



Les membres du bureaux se sont relayés pour tenir le stand

Semis et plantations avec les élèves des écoles.



Des élèves très attentifs !

Cinq demi-journées de semis et de plantations ont été organisées avec les classes de Challonges et de Bassy. Par petits groupes de 6-7 élèves, les enfants ont pu semer des radis, des salades, et planter des fraises, des oignons ou des plantes aromatiques, dans le petit carré potager aménagé derrière la cantine à Bassy, et au-dessus du muret de la cour de récréation à Challonges. Pour les plus petits, les plantations ont été réalisées dans un bac en bois sur roulettes, à leur hauteur.

À Challonges, les enfants ont même déjà pu manger les radis qu'ils avaient semés !

Commande groupée de plants de fleurs et de légumes.

La commande groupée de plants de fleurs et de légumes, réalisée auprès du Lycée agricole du Bocage à Chambéry, a connu, comme les années précédentes, un franc succès : plus de 1 350 plants ont été commandés par une trentaine d'adhérents.

Les personnes désirant nous rejoindre peuvent nous contacter par mail : info.asso@lemondeallantvert.fr ou sur le site : www.lemondeallantvert.fr

Bonne saison estivale, et n'oubliez pas d'économiser l'eau !

Le comité du Monde Allant Vert



DES NOUVELLES DE BASSY SOPHRO



Les séances de sophrologie se terminent le 10 juillet, ponctuées par le traditionnel repas canadien. Il ne reste donc plus qu'un mercredi d'activité. Mais courant juillet, une intervenante nous proposera un « bain sonore », avec bols tibétains et bols de cristal.

Ensuite, il est à noter la date de l'assemblée générale qui aura lieu dans la salle des associations, le 09 octobre 2024, à 18h30 (horaire de nos séances du mercredi). Alors les séances reprendront.

N'hésitez pas à contacter Marie, la sophrologue, si vous êtes intéressés.

Contact : sophrologie.mm@gmail.com

En attendant, passez toutes et tous un bel été.

Brigitte MÉTRAL

LE MOT DE L'ACCA



Beaucoup de monde au ball-trap (photo : E. NEYROUD)

En premier lieu, petit retour sur notre ball-trap 2024, qui a été un vrai succès ! Ce fut énormément de travail, mais cela a porté ses fruits !

Un grand merci à tous les participants, et à toutes celles et tous ceux qui sont passés nous voir ! Et encore bravo à tous les gagnants !

On vous dit à l'année prochaine !

Malgré nos efforts d'agrainage ou autres pour éviter les atteintes aux cultures dues aux sangliers, d'importants dégâts ont été constatés sur les semis de maïs à Bassy. Une cellule de crise a été organisée le 3 juin 2024, qui a conduit à la prise d'un arrêté préfectoral autorisant sous certaines conditions la chasse du sanglier pendant la période estivale.

Aussi, ne soyez pas surpris si vous nous voyez en fin de soirée à l'affût sur la commune de Bassy. Nous n'avons vraiment pas le choix, car les dégâts sont trop importants. Merci aux agriculteurs de Bassy pour leur compréhension.

Lucas SOURZAC et toute son équipe

LE MOT DU SOU DES ÉCOLES

La saison 2023-2024 du SOU des écoles s'est achevée par la traditionnelle fête des écoles, qui a eu lieu au terrain de foot de Challonges le samedi 15 juin. Beaucoup de monde est venu profiter des différentes animations proposées pour les enfants (châteaux gonflables, stand maquillage/tatouage, jeux en bois) et pour les parents ! (buvette, buffet canadien).

Rendez-vous l'année prochaine pour participer à nos animations, dont le calendrier sera communiqué sur le site internet et dans le bulletin municipal dès qu'il aura été fixé.

D'ici là, bonnes vacances à tous !



La fête des écoles, à Challonges

LE MOT DU CBL



Rando'Nuit

Le vendredi 26 avril, le CBL a organisé une randonnée nocturne au profit de l'association «DEFIsalys». Cette association a été créée dans le but d'aider Isalys, une petite fille native de Challonges, atteinte d'un retard de développement global d'origine génétique.

Ce sont 180 marcheurs qui se sont retrouvés devant la salle du CBL pour le départ. Un parcours pédestre d'environ 10 km avec un point ravitaillement installé à mi-parcours. Nous remercions Mme et M. POLLIER de nous avoir laissé profiter de leur extérieur pour cette pause que nos marcheurs ont su apprécier. Puis chacun a pu se retrouver autour d'une soupe à l'oignon préparée comme toujours par Jeannette.



La somme des inscriptions et les dons nous ont permis de recueillir la somme de **1200 €**, qui sera intégralement reversée à l'association.

Nous remercions chacun des participants et des bénévoles qui nous permettent de maintenir cette animation et d'apporter du soutien aux associations qui, comme DEFIsalys, ont besoin d'aide pour améliorer le quotidien d'un enfant ou d'une personne en situation de handicap.

Rallye du Pays de Seyssel et Savoie Chautagne

Le samedi 25 mai a eu lieu le passage du Rallye du Pays de Seyssel, couplé avec le Rallye de Savoie Chautagne.

Le départ de la spéciale se faisait sur la route de Veytrens d'en Bas. Ce sont environ 150 voitures de course qui ont traversé notre hameau à 4 reprises sur la journée. Nous avons donc pour l'occasion proposé un stand buvette, sandwiches et hot-dogs pour passer une journée sous le soleil et dans la bonne humeur.



Dès 11h, certains visiteurs sont venus encourager leur coureur, d'autres juste profiter de l'ambiance de cette journée qui s'est achevée après le dernier passage vers 20h.

Apé'Rosé en musique

Le premier Apé'Rosé de la saison 2024 s'est déroulé le vendredi 7 juin sur le parking de la mairie. C'est une météo capricieuse qui nous a été réservée, mais une fois l'orage passé, le groupe de musique NO FUSS a animé brillamment cette soirée.

Des nombreuses personnes ont répondu présentes, pour partager une planche apéritive ou un verre de rosé dans une ambiance festive et conviviale. Une réussite pour cette première de l'année !

Un deuxième "Apé'Rosé" a été programmé le vendredi 28 juin, et un troisième est d'ores et déjà fixé pour clôturer la saison le **vendredi 30 août**, dans le parc de la mairie.



PROCHAIN APÉROSÉ
VENDREDI 30 AOÛT

L'équipe du CBL
(cbl.bassy@laposte.net)

LA RÉCRÉ DU P'TIOU

Bonjour très chers lecteurs et lectrices ; vous allez plonger dans l'univers merveilleux des enfants de l'école de Bassy !

Tout d'abord, notre première histoire concerne le thème du sport. Nous avons bénéficié d'une initiation « rugby » grâce à la maman de Marius TURTSCI le temps d'une après-midi. Ensuite, le mardi 11 juin, les maîtresses des écoles d'USINENS et de BASSY ont organisé la journée des JEUX OLYMPIQUES à l'école d'Usinens. Lors de cette journée, nous étions regroupés en 10 équipes de 10 élèves et nous avons coopéré tous ensemble pour gagner les épreuves. A la fin de la journée, une pièce de collection de 2 euros nous a été offerte.



La seconde histoire va s'écrire en musique : lundi 3 juin, les professeurs de l'école de musique de Frangy « La clé des Usses » sont venus dans notre établissement pour nous faire un petit concert et nous présenter des instruments. Nous avons découvert la clarinette, le hautbois, le tuba, le trombone à coulisse etc. C'était très intéressant, nous avons A-DO-RÉ (mi fa sol la si doooo 😊) !!!

Signé les élèves de CE1/CE2 et Aude leur maîtresse

Nous sommes aussi allés à la piscine de Chêne-en-Semine tous les jeudis et vendredis...sauf quand il faisait trop froid !!! Il y avait un grand bassin et un petit bassin. Nous avons appris à entrer dans l'eau en plongeant. On a touché le fond de la piscine avec le pied, la main, le ventre...et même le nez ! Le dernier jour, la maîtresse est tombée dans l'eau...on a beaucoup rigolé ! La piscine... c'est génial !

A l'école, nous avons fait un potager. Nous avons planté beaucoup de choses : des fleurs, des fruits et des légumes. Il faut beaucoup arroser quand il fait très chaud. Nous avons mis du terreau de partout. C'est trop bien de mettre les mains dans la terre ! Nous remercions Gérard LA-PERRIÈRE, président de l'association « Le monde allant vert » et Pierre BOSONIN pour leur aide !



Signé les élèves de CP/CE1 et Célia leur maîtresse

Merci maîtresse !

Le 5 Juillet, nous dirons au revoir à maîtresse Aude qui va voler vers de nouveaux horizons professionnels... Nous la remercions pour sa bonne humeur et son investissement tout au long de l'année !



RENCONTRE AVEC M. CLÉMENT CHAPPAZ

Nous continuons aujourd'hui le tour du Conseil municipal en allant à la rencontre du plus jeune de ses membres : Clément CHAPPAZ.

De solides attaches familiales du côté maternel, remontant à plusieurs générations, relie Clément à notre commune de Bassy, et plus particulièrement à Veytrens. Pourtant c'est à Reims, où la vie professionnelle de son père avait conduit la famille, qu'il a vu le jour.

Après avoir passé une partie de son enfance en Champagne puis à Bourgoin-Jallieu en Isère, Clément arrive à Bassy à l'âge de 9 ans et fréquente, comme tous les enfants de la commune, les classes de Bassy (CE2) puis d'Usinens (CM) avant d'aller au collège de Seyssel.

Son brevet en poche, il part faire un BEP à la maison familiale rurale de Péronnas, près de Bourg-en-Bresse. Un moment de sa scolarité qu'il a beaucoup apprécié : *"l'ambiance à la MFR m'a beaucoup plu : on était dans un cadre plus familial que dans un lycée, on apprenait beaucoup de choses, et pas seulement en classe"*. Il enchaîne ensuite avec un bac professionnel « aménagements paysagers » au lycée agricole de Reinach à La Motte Servolex, et obtient son diplôme en 2006. *"Dans l'absolu j'aurais bien aimé être agriculteur, mais il n'y en avait pas dans la famille, donc c'était compliqué, en particulier pour envisager une installation. Alors je me suis dirigé vers l'aménagement paysager, qui s'en rapproche un peu"*.



En 2006, Clément commence à travailler à Bellegarde, auprès de l'artisan paysagiste chez qui il avait effectué son apprentissage. Il y reste six ans, avant de se mettre à son compte. Aujourd'hui, son entreprise CHAPPAZ PAYSAGES compte deux salariés et trois apprentis. Même si ses locaux professionnels sont implantés à Challonges, Clément a fait le choix d'habiter à Bassy : *"un village où il fait bon vivre et auquel je suis très attaché. Je ne me verrais pas vivre ailleurs, même à Seyssel"*. Mais pas dans n'importe quelle maison : celle de M. Paul DUFURNET, située Route de Crie à la sortie du village, l'a toujours marqué. Lorsque ses héritiers l'ont vendue en 2017, Clément a réalisé un rêve d'enfant en l'achetant pour en faire sa résidence principale, après un an de travaux.

Bien que sa vie professionnelle et sa vie de famille soient déjà bien remplies, Clément ressent le besoin de s'investir à côté, pour servir et aller à la rencontre de ses concitoyens. *"J'aurais pu m'engager dans la vie associative, mais j'ai préféré m'intéresser à la vie municipale, cela me paraissait plus concret, et répondait à mon souhait de m'impliquer dans la vie du village. J'aurais pu me présenter aux élections municipales de Challonges, où mon entreprise est installée, mais j'aurais trouvé cela un peu étrange de ne pas le faire à Bassy, d'où je suis originaire."* Après avoir échangé avec Rémi PONCET au début de l'année 2020, il se présente donc sur sa liste et est élu conseiller municipal avec le plus grand nombre de suffrages !

Une fois élu, Clément met très vite ses compétences au service de la Commune, en s'impliquant plus particulièrement dans le domaine des travaux et de la gestion de l'eau. S'il est un peu étonné par certaines lourdeurs administratives inhérentes à la gestion d'une commune, d'autres points le surprennent agréablement : *"j'apprécie les relations avec les autres conseillers municipaux, et le contact avec les habitants pour parler des décisions du Conseil"*.

Comme chacun, Clément a ses endroits préférés sur la Commune. Ses racines, encore elles, le ramènent vers Bornichat, près du cellier de sa famille où son arrière-grand-père cultivait sa vigne. Assurément, le "benjamin" du Conseil est un trait d'union entre le Bassy d'hier et celui de demain.

Un grand merci à Clément pour nous avoir octroyé un peu de son temps, dans son calendrier très chargé, pour réaliser cet entretien !

ÉTAT CIVIL

- ♦ **Naissance** : Cécilia CARDOSO PERNOD, née le 21/05/2024, fille de Cédric PERNOD et Danielle CARDOSO, domiciliés dans le quartier des Perrules.
- ♦ **Décès** : Mme Anne-Marie LONGERAY née DOCHE, domiciliée au Bas du village, est décédée le 15/05/2024 à l'âge de 89 ans.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 9 JUIN 2024

Inscrits	323
Votants	211
Exprimés	202
Blancs	6
Nuls	3

J. BARDELLA (RN)	90	J. LASSALE (DVD)	4
V. HAYER (ENS)	32	G. LACROIX (PRG)	3
R. GLUCKSMANN (UG)	14	F. ASSELINEAU (DIV)	3
FX. BELLAMY (LR)	12	F. PHILIPPOT (PAT)	2
M. AUBRY (LFI)	11	JM. GOVERNATORI (EAC)	2
M. TOUSSAINT (EELV)	10	L. DEFFONTAINES (PCF)	1
M. MARECHAL (REC)	10	Y. WEHRLING (EPT)	1
H. THOUY (P. ANIM)	6	N. ARTHAUD (LO)	1

LA FÊTE DES VOISINS DU BAS DU VILLAGE

Même pas peur de la pluie ! Malgré une météo incertaine, c'est avec plaisir et dans la bonne humeur qu'une partie des habitants du Bas du village et des Perrules se sont retrouvés au Parc des marronniers, le samedi 8 juin, à l'occasion de la fête des voisins. Plus d'une cinquantaine de convives, dont beaucoup d'enfants, avaient répondu à l'invitation.

Un grand merci aux organisateurs, et plus particulièrement à Pauline, aux artistes en herbe : Manu, Bernard et Gérard pour l'intermède musical, ainsi qu'à la Mairie pour le prêt des barnums, des tables et des chaises. À l'année prochaine !



La bonne humeur collective est venue à bout de la pluie !

CONTACT MAIRIE :

Tel : 04 50 59 01 09
 Mail : secretariat@bassy.fr
 Site internet : www.bassy.fr

Horaires d'ouverture au public :
 le mardi et le vendredi de 9h à 12h

Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire en prenant contact directement avec la Mairie.

Rédaction, conception et mise en page :
 Comité consultatif Communication

Ne pas jeter sur la voie publique

